



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

COMMUNE DE PARS-LÈS-ROMILLY

DECISION DU MAIRE

N°06/2026

ACQUISITION D'UNE BOULONNEUSE SANS FIL AVEC BATTERIE ET D'UN COFFRET DE DOUILLES POUR LE SERVICE TECHNIQUE

LE MAIRE DE PARS-LES-ROMILLY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2026.026 en date du 05 juin 2026, donnant délégation au Maire,

Vu les prix intéressants proposés sur le compte Amazon Business de la commune,

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition d'une boulonneuse sans fil, d'une batterie et d'un coffret de douilles complet, afin de faciliter les tâches des agents municipaux lors des travaux d'entretien du matériel roulant de la commune,

Considérant qu'une enveloppe de crédits destinée à l'acquisition de matériels pour le service technique a été inscrite au budget primitif 2026,

DÉCIDE

ARTICLE 1 – De procéder à l'acquisition, auprès d'Amazon Business, des équipements suivants :

- une boulonneuse professionnelle BOSCH, pour un montant de 274,50 € TTC ;
 - une batterie BOSCH, pour un montant de 126,98 € TTC ;
 - un coffret complet de douilles, pour un montant de 49,78 € TTC.
- Soit un montant total de 451,26 € TTC.

ARTICLE 2 – Qu'il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal ;

ARTICLE 3 – Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète de Nogent sur Seine et publiée par voie dématérialisée sur les supports électroniques de la commune, conformément à la législation en vigueur ;

ARTICLE 4 – Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Pars les Romilly, le 11 août 2026



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Marianne JOLY